



Mésentente avec le gérant majoritaire

Par **Yoni**, le **12/05/2009** à **18:01**

Bonjour,

Il y a maintenant presque 3 ans, je me suis associé avec 2 autres personnes à parts égales dans une SARL. Seul, l'un de nous trois était salarié, le gérant.

Pour des raisons fiscale et sociale, nous avons décidé de lui céder certaines de nos parts fictivement afin qu'il soit gérant majoritaire.

Cela fait presque 1 an que la situation s'est détériorée et que nous souhaitons fermer la société, seulement nous n'avons aucune idée des chiffres comptables et de ce que la société génère ou pas.

A la veille de la clôture 2008, nous réclamons une vue sur les comptes comptables et nous n'obtenons pour le moment aucun résultat.

Nous sommes les 2 associés d'accord pour arreter tout et nous avons chacun 7 parts (14 en tout) et le gérant en a 16.

Qu'elles sont nos possibilités d'agir. De plus, l'autre associé souhaite me donner pouvoir pour valider l'assemblée générale validant les comptes au 31/12/2008, ainsi que pour effectuer toutes démarches visant à fermer la société. Peut-il le faire et sous quelle forme.

Merci beaucoup de votre aide